

Fiche de candidature :

Entrée en classe Section Sportive Scolaire Handball 4^{ème} - 3^{ème}

*A remettre sous enveloppe nominative au secrétariat du collège ou par mail
au plus tard pour le vendredi 23 avril 2021*

Les **tests de sélection** auront lieu le **mercredi 19 mai** au complexe A Gauvrit de Sainte Pazanne (salle bleue). Accueil des parents et joueurs/joueuses à 13h30, présentation de la SSS et de ses exigences, tests de 14h00 à 16h00 puis bilan.

A remplir par le candidat	Photo du candidat
<p>NOM :</p> <p>Prénom :</p> <p>Date de naissance :</p> <p>Etablissement(s) scolaire(s) (année 2019-2021) :</p> <p>.....</p> <p>Adresse :</p> <p>Code postal :</p> <p>Ville :</p> <p>Téléphone :</p> <p>Email :</p> <p>Langue vivante 1 :</p> <p>Langue vivante 2 :</p>	

Informations sur le fonctionnement de la SSS handball en 4^{ème} 3^{ème} :

L'intégration du jeune en classe SSS se fait après la réussite des tests de sélection (capacités athlétiques et savoir-faire techniques et tactiques du joueur / de la joueuse) et l'étude du dossier scolaire de l'enfant (résultats/compétences et appréciations). Le dossier scolaire et le projet sportif du jeune sont étudiés afin d'évaluer la capacité de celui-ci à concilier ce projet sportif et la réussite de sa scolarité au collège. Il est fortement recommandé que le jeune soit licencié dans un club de Handball, ait pratiqué l'option Handball en 6^{ème} et 5^{ème} avec motivation et/ou ait participé au projet sportif de l'Association Sportive du collège (championnat sports-co ou autres). La candidature vaut pour les années de 4^{ème} et 3^{ème}.

Pour information, l'option SSS Handball en 4^{ème} 3^{ème} implique deux entraînements de deux heures dans l'emploi du temps scolaire de l'élève (soit presque 3 heures de pratique effective). Ces entraînements sont réalisés en dehors des journées où le jeune a ses cours d'EPS, cela afin de répartir la charge sportive. L'emploi du temps des élèves en classe Section Sportive est aménagé pour tenir dans l'amplitude horaire du collège. S'ajoutent les sollicitations pour la préparation et la réalisation du championnat scolaire liées aux activités de l'Association Sportive (environ 4 à 9 sollicitations par an, le mercredi après-midi). L'enfant est donc obligatoirement licencié dans l'Association Sportive du collège et joueur/joueuse dans l'équipe de handball, représentant le collège dans le championnat scolaire. Un stage d'arbitrage complète également la formation du joueur.

En cas de difficultés scolaires rencontrées par le jeune durant l'année, des aménagements (nombre d'entraînement par semaine) pourront être proposés par l'équipe éducative et le coordinateur de la SSS.

